

Archenault, Bruno

Cote de référence FR ANOM COL H 70
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H70/archenault
Condamné en 1872
Envoyé en Nouvelle-Calédonie
N° matricule 2615

Ce dossier contient notamment

Correspondance particulière

Informations

Commune de Paris

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

